

**Conférence de 1995 des Parties au
Traité sur la non-prolifération des armes
nucléaires chargée d'examiner le Traité
et la question de sa prorogation**

NPT/CONF.1995/PV.19
13 mai 1995

Français

PROCÈS-VERBAL DE LA 19e SÉANCE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
le vendredi 12 mai 1995, à 21 h 5

Président : M. DHANAPALA (Sri Lanka)

SOMMAIRE

Déclaration du Président

Adoption du rapport du Comité de rédaction et du Document final

Achèvement des travaux de la Conférence

Déclaration du Président

Clôture de la Conférence

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai de 10 jours à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la Conférence dans un rectificatif récapitulatif.

La séance est ouverte à 21 h 5.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Comme les représentants le savent, les consultations se sont poursuivies toute la journée pour parachever les travaux du Comité de rédaction, auxquels j'ai personnellement participé. Je crois comprendre que le Comité de rédaction a besoin d'un certain temps pour se réunir afin de mettre au point et d'adopter son rapport. Par conséquent, je propose, s'il n'y a pas d'objection, de suspendre la présente séance pendant une heure afin de permettre au Comité de rédaction de se réunir ici, immédiatement après cette suspension, pour l'adoption de son rapport.

Il en est ainsi décidé.

La séance, suspendue à 21 h 10, est reprise à 22 h 30.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer la Conférence que j'ai reçu du Représentant permanent de la République du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre indiquant que le Chili a achevé la procédure parlementaire lui permettant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je me félicite sincèrement de cette décision importante, prise par le Chili au moment où se termine cette Conférence, à laquelle il a assisté en tant qu'observateur.

Adoption du rapport du Comité de rédaction et du Document final

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité de rédaction.

M. Strulak (Pologne) Président du Comité de rédaction (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais présenter le rapport du Comité de rédaction, que le Comité vient d'adopter, ainsi que le projet de Document final de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation : organisation et travaux de la Conférence, que le Comité de rédaction a également adopté et que je présente à la Conférence pour adoption.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les délégations comprendront qu'étant donné l'heure tardive, le Secrétariat n'a pas été en mesure de présenter le rapport dans toutes les langues. Par conséquent, le rapport n'est disponible qu'en anglais, et il sera publié dans les autres langues aussitôt que possible. Puis-je considérer que la Conférence souhaite prendre note du rapport du Comité de rédaction tel qu'il a été présenté par le Président de ce Comité? Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Tadeusz Strulak, Président du Comité de rédaction, des efforts acharnés qu'il a faits pour achever les travaux du Comité.

Je passe maintenant au point 20 de l'ordre du jour «Examen et adoption du(des) document(s) final(s)». La Conférence est saisie d'un projet de document final, publié sous la cote NPT/CONF.1995/DC/L.1/Add.1, tel qu'amendé, qui, par décision unanime du Comité de rédaction, a été transmis à la Conférence. Je crois comprendre que ce document fait l'objet d'un accord général. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Conférence souhaite adopter le Document final.

Il en est ainsi décidé.

Achèvement des travaux de la Conférence

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'en viens maintenant à la dernière partie des travaux de la Conférence, à savoir les déclarations finales des délégations. Le premier orateur est le représentant de l'Ukraine.

M. Hryshchenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Hier, en prenant la décision de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous avons inscrit les noms de nos pays dans le livre de l'histoire.

Cette décision, prise sans opposition, met en relief des mois et des années de travail constant et méticuleux accompli par des hommes d'État, des hommes politiques, des diplomates et des experts et peut certainement être considérée comme le triomphe de la raison sur des considérations politiques transitoires et à court terme.

La Conférence a confirmé à nouveau qu'aujourd'hui les armes nucléaires sont davantage un vestige du passé que le symbole ultime de l'orgueil national, comme beaucoup le croyaient il y a quelques années à peine.

L'adhésion récente au TNP de l'Ukraine, du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Afrique du Sud, qui ont renoncé volontairement aux armes nucléaires, a modifié sensiblement la dynamique de la géopolitique nucléaire et ouvert la voie à de nouveaux et ambitieux efforts dans le domaine du désarmement nucléaire. Mais, en renonçant aux armes nucléaires et en adhérant au Traité, l'Ukraine n'a pas donné sa bénédiction à l'existence éternelle du droit dont jouissent les États officiellement dotés d'armes nucléaires de posséder leurs arsenaux nucléaires. En outre, nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de suivre notre exemple et de progresser vers l'interdiction complète des armes nucléaires dans les plus brefs délais.

En faisant traîner le processus de désarmement nucléaire pour quelque raison que ce soit, on risque de porter gravement atteinte au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tel qu'il vient d'être renforcé et revigoré.

Nous espérons également que le renforcement du Traité sur la non-prolifération et la poursuite du processus de désarmement nucléaire seront un encouragement de plus pour les pays qui n'en sont pas parties, lesquels, apparemment n'ont toujours pas renoncé à leurs ambitions nucléaires et les inciteront à adhérer rapidement au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

En prenant des mesures pratiques, l'Ukraine a nettement montré au monde entier la cohérence de sa politique dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous sommes fiers de ce que notre contribution au renforcement du régime de non-prolifération

ait été hautement louée par la communauté internationale. Nous continuerons de remplir – sur un pied d'égalité avec les États-Unis, le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie – nos obligations communes aux termes du Traité sur la réduction et la limitation des armes offensives stratégiques (START I) et nous continuerons notamment d'enlever de notre territoire, toutes les ogives nucléaires héritées de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques et de les remettre à la Fédération de Russie, qui en assurera l'élimination sous notre contrôle.

De même, nous espérons que les États-Unis, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni – nos partenaires de la déclaration trilatérale du 14 janvier 1994 et du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 5 décembre 1994 – respecteront pleinement leurs obligations pertinentes et leurs engagements en vertu de ces documents.

Ayant éliminé le troisième arsenal nucléaire le plus important au monde, l'Ukraine espère maintenant que tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne se sont pas encore joints aux négociations multilatérales sur la réduction des armes stratégiques offensives le feront au plus tôt. Nous espérons que ce processus sera lancé après la ratification de START II par les États-Unis et la Fédération de Russie.

Nous sommes convaincus que des efforts vigoureux visant à équilibrer les droits et les obligations de toutes les Parties au TNP – États nucléaires et non nucléaires – doivent accompagner la décision de proroger le Traité indéfiniment, car ce n'est qu'en harmonie avec les intérêts fondamentaux de toutes les parties que le Traité pourra assurer sa durabilité et son efficacité à long terme.

C'est justement pour cela que la décision de proroger le Traité indéfiniment est une marque de confiance de la part des États non nucléaires vis-à-vis des États nucléaires, ce que ces derniers devraient pouvoir bientôt justifier.

Dans ce contexte, la pleine application par les États nucléaires des dispositions des principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, adoptées sans vote par la Conférence, sera de la plus haute importance.

L'un des éléments importants qui justement établit un équilibre entre les intérêts des États nucléaires et non nucléaires serait de parvenir à un accord dans les plus brefs délais sur un instrument juridique international concernant des garanties de sécurité. Ces garanties supprimeraient la méfiance entre les parties au Traité et donneraient un nouvel élan aux négociations sur le désarmement nucléaire.

À cet égard, j'aimerais rappeler les mots du Président John F. Kennedy qui disait dans son discours d'inauguration :

«Ne négocions jamais sous l'emprise de la peur, mais n'ayons jamais peur de négocier.»

La délégation de l'Ukraine engage toutes les Parties au Traité sur la prolifération à suivre ce bon conseil, et, s'appuyant sur le succès de notre Conférence, à avancer posément vers l'objectif de la sécurité et de la stabilité mondiales fondé sur une adhésion universelle aux principes de la non-prolifération et du désarmement nucléaires reconfirmés encore hier et aujourd'hui.

M. Quiros (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du Vice-Ministre des affaires étrangères du Pérou, l'Ambassadeur Ponce Vivanco, je tiens à vous transmettre le message qu'il devait vous communiquer ce soir. Il se lit comme suit :

«Le talent diplomatique que vous avez déployé avec tant de constance tout au long des travaux qui se terminent aujourd'hui a permis de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en dépit des divergences de vues fort valables sur des questions précises. Ce résultat important avait l'appui ferme du Pérou depuis 1993.

Néanmoins, selon le Pérou, pour que cet effort louable de créer et de renforcer le droit international revête toute son importance, il est indispensable que la communauté internationale continue, avant toute chose, d'enraciner toujours plus profondément la conviction que les traités et les décisions arbitrales doivent être respectés et que l'ordre juridique, la paix et la sécurité des peuples ne seront assurés qu'une fois que le principe *pacta sunt servanda* inspirera sans exception la conduite internationale de tous les États en cette période historique qui, chaque mois, nous surprend avec de nouveaux types de conflits et de formes différentes de violence et de désordres.

Nous nous réjouissons que l'objectif ultime de non-prolifération et du désarmement nucléaires ait pris le pas comme norme des relations entre les États. Pour consolider cette réalité une fois pour toutes, nous devons faire face à notre obligation juridique et morale d'appliquer pleinement le Traité. C'est là une tâche urgente et prioritaire qui exige un engagement ferme de tous les États parties au Traité, et tout particulièrement des puissances nucléaires, conformément à la lettre et à l'esprit du Traité.

C'est avec un nouveau sentiment de confiance et de solidarité que nous avons adopté deux documents importants sur les principes et objectifs, et un autre sur le renforcement du mécanisme d'examen du Traité. Ces deux questions seront fondamentales dans la nouvelle étape que les résultats de la Conférence ont enclenchée. Le Pérou place beaucoup d'espoir dans la Conférence d'examen qui doit avoir lieu en l'an 2000, tout comme dans le processus préparatoire qui doit commencer dans deux ans, en 1997. Nous espérons fermement que d'ici là, on aura respecté pleinement les accords contenus dans la déclaration des principes et objectifs. Nous travaillerons activement à Genève, à New York et dans d'autres instances pour atteindre cet objectif.

Il est également essentiel que l'on s'assure, sans plus tarder, la pleine participation de tous les pays au Traité. L'existence d'installations nucléaires qui ne sont pas encore assujetties au régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique constitue une menace permanente. Nous sommes convaincus que les accords de cette Conférence nous permettront d'atteindre ce but.

J'aimerais maintenant mentionner le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes. Comme chacun le sait, il a été possible d'y créer la première zone à forte population exempte d'armes nucléaires existant sur la planète, munie des garanties nécessaires établies dans un document juridiquement contraignant qui a été signé par les cinq Puissances nucléaires. La région dispose également de

la volonté politique de progresser vers la création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive, liée dans la mesure du possible aux zones exemptes d'armes nucléaires déjà existantes afin d'étendre une telle zone à tout l'hémisphère Sud.

Pourtant, l'Amérique latine fait toujours face à un problème d'armes classiques et à la création de mécanismes pour contrôler et réduire les dépenses militaires dans des cas où elles excéderaient les besoins légitimes de défense nationale. Pour ces raisons, le Pérou estime que la non-prolifération en Amérique latine et dans les Caraïbes devrait également être élargie sans tarder en vue d'y inclure les armes classiques.

En raison de ses incidences déstabilisatrices, le trafic des armes illégales doit cesser et les mécanismes internationaux destinés à assurer la transparence dans les transferts d'armes internationaux doivent être renforcés. Pour cette raison, nous avons fermement appuyé l'élargissement du Registre des armes classiques des Nations Unies pour y inclure également les arsenaux nationaux et la production locale d'armes ainsi que la participation universelle. Cela instaurera la confiance, qui est la base de l'amitié et du dialogue entre les États.»

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis profondément honoré d'avoir le privilège de prendre la parole au nom des pays non alignés à la session finale de cette Conférence historique. Il y a 25 ans, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) entré en vigueur. Depuis lors, l'efficacité dont il fait preuve pour contenir la prolifération et le rôle qu'il joue dans la création d'une norme internationale pour la réalisation de cet objectif a été universellement saluée. Il est certain que le Traité a codifié les intérêts d'une vaste majorité d'États, ce qui témoigne d'un fidèle attachement à sa validité.

Étant l'ouvrage législatif le plus important jamais obtenu à l'issue de négociations sur le désarmement, il a conféré sa légitimité au régime de non-prolifération. Pour la grande majorité des États, c'est le seul instrument susceptible de prévenir la prolifération. Pour ces raisons, le TNP a apporté une contribution importante à la limitation des armes nucléaires. Cependant, ses imperfections n'échappent nullement aux pays non alignés. Il est indéniable que le Traité a imposé des obligations asymétriques. On reconnaît de plus en plus que des efforts intensifiés sont nécessaires pour éliminer le danger très réel de la prolifération verticale et horizontale de ces armes. La question d'un accès à l'abri de tout obstacle aux applications civiles de l'énergie nucléaire a également acquis une importance croissante.

C'est dans ce contexte que les pays non alignés ont salué la convocation de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Elle a offert l'occasion unique de faire le bilan et l'évaluation des mécanismes et du fonctionnement du Traité.

Ces trois dernières semaines, nous avons débattu et examiné vigoureusement tous les aspects du TNP, dont les ramifications pour les intérêts critiques de tous les États parties ne sont que trop évidentes. Dans ce processus, nous avons également examiné en détail les options qui s'offrent à nous et recherché assidûment une position commune sur la procédure d'examen, sur des mesures efficaces de promotion de la mise en oeuvre des dispositions du Traité et sur sa prorogation, afin qu'il puisse progresser et non paralyser l'ordre du jour du désarmement.

Le TNP représente un stade important dans les progrès que nous avons faits pour réaliser les objectifs qu'il contient. Dans ces initiatives, les pays non alignés ont apporté des contributions importantes aux travaux de la Conférence, qui ont conduit à l'adoption sans vote de trois importantes décisions. Ces trois décisions – sur les principes et les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, sur le renforcement du processus d'examen du Traité et sur la prorogation du Traité – sont d'égale importance et constituent un ensemble.

Il est cependant regrettable que la Conférence n'ait pas réussi à adopter une déclaration finale, ce qui était un des résultats importants qui étaient attendus de la Conférence. Les divergences de vues, en particulier dans l'évaluation et l'examen de la mise en oeuvre du Traité, sont trop importantes pour qu'il soit possible de parvenir à un terrain d'entente. Nous espérons sincèrement que ce dénouement regrettable ne laisse pas présager ce qui pourrait se passer dans les réunions du Comité préparatoire et des Conférences d'examen, que nous sommes convenus de renforcer.

Les pays non alignés espèrent ardemment qu'à la suite des décisions prises par cette Conférence, les inégalités inhérentes au Traité relativement au désarmement, aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à d'autres aspects, seront examinées ouvertement.

Nos priorités comprennent maintenant de nouvelles réductions des armes nucléaires, l'arrêt de la prolifération des armes de destruction massive, la garantie des applications pacifiques, la détection de la non-conformité chaque fois et partout où elle se produit, afin de maintenir ainsi le regain d'élan imprimé à l'appui au TNP par la Conférence.

Assurer de façon ordonnée les transferts de technologie dont les pays en développement ont grandement besoin tout en évitant la prolifération des armements est une question d'une grande importance pour les pays non alignés. Il est nécessaire de trouver une formule de coopération impliquant une volonté accrue des pays développés de satisfaire les besoins des pays en développement en matière de science et de technique à des fins pacifiques.

Nous ne saurions laisser faiblir notre détermination. Il faut renouveler cette détermination en nous acquittant des engagements solennels qui ont été pris. Cette Conférence doit imprimer un nouvel élan à nos efforts collectifs en vue de créer un monde exempt d'armes nucléaires, de réaliser la paix et la sécurité dans le monde entier et d'assurer une prospérité plus grande et généralisée. Chacun sait que les enjeux sont élevés et que le succès dépend en grande partie de l'efficacité et du résultat de nos efforts ainsi que de notre esprit d'accommodation et de compromis aux fins de parvenir à un terrain d'entente. Unaniment, les pays non alignés pensent que tout cela, et plus encore, a été réalisé.

Ces réalisations ont été grandement facilitées par votre patience, Monsieur le Président, ainsi que par votre persévérance, votre énergie intarissable, votre façon experte de traiter de questions complexes, votre façon courtoise d'encourager les délégués à faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis et, avant tout, votre profond et respectueux attachement à la cause du désarmement. La confiance placée en vous a été pleinement honorée par l'heureuse conclusion de ce qui, à n'en pas douter, a constitué une tâche difficile et complexe. Nous vous en serons redevables à jamais.

Je saisis également l'occasion pour transmettre nos plus sincères remerciements au Secrétariat et à tous les responsables de la Conférence pour leur dévouement et leur contribution.

M. Earle (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée vient de mettre un terme à la conférence multilatérale de contrôle des armements la plus importante de l'histoire. D'emblée je voudrais dire que son succès est dû pour une grande part à vous-même, Monsieur le Président Dhanapala, à votre patience éprouvée, à votre savoir-faire diplomatique, à vos qualités de chef et aux efforts que vous n'avez cessé de déployer pour dégager et maintenir un processus de prise de décisions qui recueille le consensus. Au nom de la délégation des États-Unis et en mon nom propre je vous en félicite très chaleureusement. Je félicite également les membres du Secrétariat de leur dévouement inlassable et du sérieux dont ils ont fait preuve, de même que les membres très compétents de la délégation de Sri Lanka qui vous ont aidé et qui ont grandement contribué au succès de la Conférence.

Les décisions prises par la Conférence reflètent les efforts constants et la volonté collective de la communauté internationale. Aucun groupe d'États, aucun cercle d'intérêts n'a prévalu. Les historiens qui se pencheront sur nos efforts constateront que nos compromis diplomatiques ont été adroits, nos termes soigneusement choisis, et que nos décisions n'ont pas été sans soulever quelque controverse.

Cependant, ces historiens noteront également que les États parties ont pris ces décisions historiques essentiellement parce que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sert les intérêts de ses parties et surtout, ceux de toute l'humanité. En outre, ils noteront que la contribution du Traité à la paix et à la sécurité internationales a cru en importance à la suite de nos décisions.

Notre idée de donner un caractère permanent au Traité est en effet un «don» aux générations futures qui effacera pendant longtemps les divergences ou les réserves qui ont pu se faire jour durant nos débats de ces quatre dernières semaines.

Lorsque, de cette tribune, le Vice-Président Gore a pris la parole à la Conférence en avril, il a déclaré qu'une prorogation indéfinie et sans condition du TNP réduirait les incertitudes qui conduisent souvent les États à mettre au point des armes ou à se réserver la possibilité de le faire. Avec les décisions prises par la Conférence, nous avons grandement réduit l'éventualité de voir s'établir ce climat d'incertitude. Il est certain que la Conférence a avalisé l'autorité du TNP et souligné l'intention de la communauté internationale de renforcer, de rendre universels et d'étendre les principes et objectifs de la non-prolifération. Ce qui nous reste à faire maintenant n'est pas seulement de réduire l'incertitude en matière de prolifération mais de nous attacher à la certitude d'un monde plus sûr. Ayant adopté ces principes, nous devons, en faisant preuve de la même bonne foi et du même idéalisme pragmatique que nous avons manifesté ici cette semaine, progresser vers la pleine mise en oeuvre des nobles objectifs que nous nous sommes fixés pour nous-mêmes et nos successeurs.

Le Gouvernement des États Unis est résolument décidé à jouer son rôle pour appuyer le régime de non-prolifération ainsi que les dispositions et obligations de tous les articles du Traité. À court terme cela signifie qu'il faudra redoubler d'efforts afin d'aboutir à un traité d'interdiction complète des essais et à un accord relatif à l'interdiction de la production de matières fissiles. Mais, en même

temps, nous devons rechercher les moyens d'aller au-delà des réductions significatives que nous nous sommes engagés à réaliser en vertu des Traités START I et START II. Nous ne pouvons nous écarter de ce processus, et nous ne nous en écarterons pas.

La Conférence d'examen et de prorogation de 1995 a décidé de proroger indéfiniment le TNP, d'adopter un ensemble de principes et objectifs en faveur de la non-prolifération nucléaire et de créer un processus d'examen renforcé.

Ces décisions nous offrent un cadre pour notre action future ainsi que des principes directeurs qui nous permettront d'évaluer nos succès. Nous sommes attachés à ces principes, et il est particulièrement satisfaisant de constater que l'impulsion donnée à deux de ces décisions – les principes et le processus d'examen renforcé – vient de l'Afrique du Sud, pays qui a récemment adhéré au TNP.

Alors que la Conférence n'a pas été en mesure de mettre au point un document final, le processus d'examen a été détaillé, approfondi et franc. Comme l'ont montré les évaluations passées, il est un certain nombre de questions sur lesquelles il nous est difficile de nous mettre d'accord; et sur certaines d'entre elles nous ne sommes pas arrivés à vaincre nos divergences.

D'autre part, l'examen a aussi révélé de larges zones d'accord. Nous avons accepté de donner l'aval de la Conférence au plan «93 + 2» de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à rendre les garanties plus efficaces. Nous avons également souscrit à l'utilité d'une coopération accrue en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris l'utilisation sûre et efficace de l'énergie nucléaire. Et nous avons accepté de poursuivre notre action en vue de la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, de l'adhésion universelle au TNP et de la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais.

Enfin, je voudrais souligner que le résultat de la Conférence est en fait une victoire significative pour toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le 1er mars 1995, le Président Clinton a fait remarquer que, pour les États-Unis, rien n'était plus important pour la sécurité internationale que d'aboutir à la prorogation indéfinie et sans condition de ce Traité. À cet égard, nous partageons l'avis de la majorité écrasante des parties au Traité. Nous sommes conscients de ce que chaque nation souveraine présente à la Conférence a rendu un jugement historique; nous espérons que tous les États parties s'emploieront maintenant à réaliser l'objectif ultime du Traité : un monde sans armes nucléaires.

M. Rodrigo (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, les quatre semaines écoulées ont été capitales. Vous avez réussi à nous présenter un ensemble de mesures qui, s'il n'était pas maintenu par les brillants rubans du consensus l'était certainement par les cordes d'un réalisme qui traduit l'accès collectif au fait indéniable que le TNP doit rester en vigueur indéfiniment en tant que base fondamentale de la non-prolifération et du désarmement nucléaire.

Les documents adoptés hier sans vote fournissent le cadre politique, juridique et institutionnel nécessaire à ce qui pourrait être un système durable de sécurité susceptible de nous être utile jusque dans un avenir très éloigné. La déclaration faite par Sri Lanka au cours du débat général, qui a exprimé avec un optimisme prudent l'idée selon laquelle une approche consensuelle de la prorogation du Traité

était essentielle et possible, s'est révélée exacte. Nous avons envers vous, Monsieur le Président, une importante dette de gratitude pour ce que vous nous avez tous aidés à réaliser. Ce succès est d'autant plus remarquable si l'on considère le nombre de participants au processus et la complexité des préoccupations divergentes, souvent conflictuelles, que les délégations participant à la Conférence souhaitaient aplanir.

Toutes les délégations partagent les conclusions auxquelles nous sommes parvenus hier, comme vous, Monsieur le Président, l'avez fait remarquer de façon spectaculaire, aux environs de midi. La scène finale du célèbre western «High Noon» montre les vainqueurs quittant la ville, laissant les vaincus étendus face contre terre - morts dans la poussière.

Aujourd'hui cependant, nous avons mis un point final à une importante conférence internationale et nous ne regardons pas la fin d'un western. Les équilibres délicats qui ont été réalisés dans les documents de la Conférence que vous, Monsieur le Président, transmettez aux chefs d'État devraient être un triomphe que nous pouvons tous partager. Ce qui est important c'est que chacun de nous se reconnaisse dans les conclusions atteintes. Toutes les délégations ont réellement contribué à l'obtention de ces conclusions.

Nous avons été saisis d'au moins trois résolutions ou décisions représentant diverses perceptions du passé du TNP et de son avenir. Elles ont toutes été défendues avec conviction. Elles illustrent la complexité des problèmes auxquels a été confrontée la Conférence. Ce qui est remarquable, c'est que les délégations concernées n'aient pas insisté pour que leurs positions soient mises aux voix, choisissant plutôt de soumettre patiemment à un examen collectif la multitude de questions inscrites. Un tel choix est en soi révélateur. Il a fallu faire des compromis, et leurs coûts en termes d'intérêts nationaux individuels pour de nombreuses délégations sont probablement très élevés. Il convient de les respecter. Ils font tout autant partie du résultat final que les points qui ont prévalu.

La nature précise des conclusions et leur impact continueront d'être débattus. Les décisions de prorogation du Traité soulignent la nécessité du plein respect de toutes ses dispositions. Quelle que soit l'évaluation de la portée du Traité ces 25 dernières années, nous sommes maintenant, dans un sens, au seuil d'un nouveau départ. Le monde d'aujourd'hui diffère de celui des années 60, et les perspectives de coopération internationale véritable sont universellement reconnues comme étant beaucoup plus favorables. Atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires devrait donc être à juste titre un objectif moins éloigné et difficile à atteindre aujourd'hui. Pour dire les choses simplement, le message clair qui s'est dégagé hier était un «oui» franc à la prorogation indéfinie du Traité, et un «non» tout aussi clair à la prorogation indéfinie des armes nucléaires dans nos existences.

Les décisions que nous avons prises de renforcer le processus d'examen du Traité visent non pas à jeter le doute sur le Traité ou à en affaiblir la teneur, mais plutôt à offrir un cadre institutionnel permanent destiné à assurer la réalisation des objectifs du préambule et les dispositions du Traité.

Certaines préoccupations exprimées dans les dernières semaines n'ont pas été reflétées dans les documents à la satisfaction de toutes les délégations. Toutefois, le mécanisme d'examen renforcé que nous avons adopté offre un cadre satisfaisant

dans lequel toutes les questions liées à l'application future du Traité pourront être examinées.

Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas été possible, en raison principalement de contraintes de temps ce soir, d'aboutir à un accord sur un projet de déclaration. Nous devons tirer les leçons de cette expérience, à savoir qu'il faudra utiliser pleinement le processus d'examen renforcé dont nous sommes convenus afin d'instaurer la confiance entre les États parties.

Les principes et objectifs énoncés dans le document NPT/CONF.1995/L.5 fournissent la base pour un examen sérieux de ces questions et d'autres, dans un climat de véritable coopération. Ils englobent des questions telles que celles relatives au manque d'universalité du Traité, une de ses principales lacunes. La résolution contenue dans le document NPT/CONF.1995/L.8 est importante à cet égard.

Nous avons pris ensemble la décision historique de proroger le TNP pour une période indéfinie. Que cela ait été possible sans que l'on ait eu recours à un vote décisif ne doit cependant pas susciter l'autosatisfaction. Beaucoup reste à faire pour assurer l'application vérifiable du Traité, afin de préparer la voie à l'instauration d'un monde enfin libéré des armes nucléaires dans lequel chaque État puisse apporter sa contribution. De ce point de vue, notre tâche vient seulement de commencer.

M. Sannikau (Biélorus) (*interprétation de l'anglais*) : La Conférence la plus importante de cette année est sur le point de s'achever. Une période très intense de négociations et de consultations multilatérales, régionales et bilatérales en préparation de la Conférence d'examen et de prorogation, et lors de la Conférence elle-même, a donné les résultats que mon pays espérait et auxquels il a oeuvré. En adoptant hier trois décisions d'une importance vitale pour le Traité sur la non-prolifération, les États parties ont créé un nouvel environnement de désarmement et de sécurité, offrant ainsi une solide base d'efforts communs visant à renforcer la paix et la sécurité internationales.

En adoptant hier la décision d'une prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération, parallèlement aux décisions sur le renforcement du processus d'examen et les principes et objectifs de la non-prolifération nucléaire et du désarmement, la Conférence a renforcé la base juridique de la non-prolifération, créé un mécanisme viable destiné à mettre en oeuvre l'esprit et la lettre du Traité, et délimité les domaines d'actions concertées de tous les États parties.

En de nombreuses occasions, le Biélorus a fait part de ses vues sur les priorités en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement, et nous nous sommes félicités qu'elles aient été reflétées dans les décisions de la Conférence, tout en regrettant qu'en dépit de tous les efforts déployés, la Conférence ne soit pas parvenue à adopter une déclaration finale.

La date cible fixée par la Conférence pour l'achèvement des négociations sur un traité global d'interdiction des essais est un facteur très important pour les travaux de la Conférence du désarmement de Genève. À notre avis, la Conférence a réuni les conditions nécessaires pour conclure un traité solide, véritablement général par sa portée et internationalement vérifiable.

Des exemples concrets de désarmement véritable ont caractérisé la période qui s'est écoulée entre les dernières Conférences d'examen. Dans différentes circonstances, et de manières différentes, le Bélarus, le Kazakhstan, l'Ukraine et l'Afrique du Sud ont choisi de renoncer aux armes nucléaires et ont adhéré au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Dès le début de son mouvement vers l'indépendance, le Bélarus a indiqué clairement sa position concernant les armes nucléaires et ouvert la voie au désarmement nucléaire sur le territoire de l'ex-Union soviétique. De concert avec le Kazakhstan et l'Ukraine, le Bélarus a contribué au processus d'élimination des armes nucléaires. Partie à START I, le Bélarus respecte scrupuleusement ses obligations au titre de ce traité autrefois bilatéral. Le désarmement nucléaire d'un État non doté d'armes nucléaires s'avère un processus difficile, qui engendre des problèmes politiques et économiques, exige d'importantes ressources financières et humaines, et n'est pas nécessairement apprécié par tous. Néanmoins, le Bélarus est fermement attaché au désarmement nucléaire, appuie tous les efforts dans ce sens et fera tout son possible pour que d'autres mesures soient prises dans ce sens.

À cet égard, il a été encourageant d'apprendre que le Président Clinton et le Président Eltsine sont déterminés à voir START II ratifié cette année. Nous espérons non seulement que cet objectif sera atteint, mais aussi que les pourparlers START III longtemps attendus sont à la portée des deux États.

La Conférence de décision sur les principes et objectifs a fait référence, notamment, à la possibilité de mettre au point un document juridique international sur les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires. À notre avis, il pourrait s'agir d'une mesure nécessaire, à condition qu'elle apparaisse comme une étape intérimaire vers l'élimination complète des armes nucléaires.

Le Bélarus a considérablement souffert des conséquences nucléaires et ne comprend malheureusement que trop bien les dangers mortels pouvant découler des armes nucléaires et d'accidents nucléaires. C'est pourquoi nous avons une politique ferme à l'égard de la non-prolifération et essayons de renforcer notre propre statut d'État non doté d'armes nucléaires, de prévenir toutes tentatives d'utiliser le Bélarus comme territoire de transit pour la contrebande de matières fissiles. C'est une des raisons de notre proposition d'envisager la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe.

En conclusion, la Conférence a créé une nouvelle réalité de sécurité internationale qui doit être acceptée et sauvegardée. La Conférence a aussi créé un élan qui doit être préservé et renforcé.

M. Fostervoll (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Il ne faudrait pas que le fait que nous ne soyons pas parvenus à adopter un document final occulte les résultats remarquables qui ont été obtenus. Hier, nous avons conféré le caractère permanent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et avons arrêté un ensemble de principes et d'objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement. Une structure a été mise en place pour améliorer et renforcer le processus d'examen, ce qui nous permettra de nous concentrer avec plus d'acuité sur les problèmes spécifiques aux obligations et à l'application du Traité. Ces décisions ont une portée historique. Elles nous donnent des outils meilleurs pour forger un monde plus sûr. Elles ont le plein appui de mon Gouvernement. Nous devons

ce succès, Monsieur le Président, à vos efforts, vos compétences et votre dévouement.

Nous avons adopté hier un programme d'action pour le désarmement nucléaire, dont le projet se trouvait dans le document sur les principes et objectifs. Nous approuvons les mesures qui y figurent et les priorités qui y sont dégagées pour les prochaines années. En 1997, nous nous retrouverons pour examiner les progrès réalisés. D'ici là, un traité global interdisant tous les essais nucléaires devrait être entré en vigueur et on devrait être sur le point de conclure un accord mettant fin à la fabrication de matières fissiles à des fins militaires. Nous espérons que de nouveaux efforts seront faits pour donner davantage de garanties de sécurité aux États non nucléaires, si possible sous la forme d'un instrument juridiquement contraignant.

Nous nous réjouissons que tous les États nucléaires se soient à nouveau engagés à poursuivre avec détermination des efforts systématiques et constants en vue du désarmement nucléaire, ainsi qu'il ressort de la décision sur les principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement. Ces prochaines années, dans le cadre du processus constant et global de désarmement, la gestion en toute sécurité et sans risques pour l'environnement de quantités considérables de plutonium à usage militaire, d'uranium fortement enrichi et d'autres substances toxiques posera un défi majeur. Nous devons aussi définir des normes internationalement acceptées en matière de gestion sûre et de manipulation des déchets radioactifs, qu'ils proviennent d'activités et d'installations civiles ou militaires. La gestion du désarmement est un défi nouveau qui nous concerne tous.

Qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur l'interrelation entre les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Mon pays assurant actuellement la présidence de la Commission qui prépare l'application de la Convention sur les armes chimiques, je voudrais dire que le rythme lent de ratification est pour nous un sujet de préoccupation, et prier instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait de terminer leur processus de ratification le plus rapidement possible afin que la Convention puisse entrer en vigueur au plus vite.

Pour terminer, je crois que nous devrions reconnaître qu'aucun instrument juridique ou accord politique ne suffira à empêcher la prolifération des armes nucléaires. L'obstacle le plus important à la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive est d'instaurer un ordre politique international qui rende ces armes inutiles. La coopération internationale pour trouver une solution aux conflits régionaux et locaux est indispensable en la matière. La confiance, la stabilité et la coopération devraient remplacer la méfiance, la tension et l'incertitude dans les relations entre États.

M. Gorita (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous tenons à dire notre satisfaction de voir cette Conférence historique s'achever sur des résultats positifs. La décision de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, ainsi que la décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité constituent un résultat appréciable et une base solide pour les réalisations futures dans le domaine du

contrôle des armements et du désarmement, et une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales.

Monsieur le Président, dans une large mesure, le résultat de la Conférence est imputable à vos qualités exceptionnelles : autorité, compétence, diplomatie, patience et efforts inlassables pour mener nos travaux. Nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Nous voudrions également exprimer notre gratitude et nos remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de la Conférence : le Bureau, le Secrétariat, sous l'autorité éclairée de M. Prvoslav Davinić ; les organisations non gouvernementales qui ont suivi et appuyé si activement nos efforts, et bien d'autres encore.

Les États parties au TNP membres du Groupe des États d'Europe orientale croient fermement que les 175 participants à la Conférence ont toutes les raisons d'être satisfaits du résultat de nos efforts communs, et confiants dans la poursuite des efforts en vue de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres délégations pour vous exprimer notre profonde gratitude, Monsieur le Président, pour avoir mené cette Conférence historique au succès. Nous rendons hommage à votre direction éclairée, caractérisée par un doigté et un professionnalisme qui étaient indispensables pour trouver une solution aux questions et aux défis auxquels était confrontée la Conférence. Je suis certain que tous mes collègues ici présents partagent mon sentiment.

Ma délégation se félicite que la Conférence ait adopté hier, sans vote, la décision de proroger indéfiniment le Traité. Ce moment historique traduit indubitablement la volonté de l'humanité d'édifier un monde plus stable en donnant au Traité un caractère permanent.

Tout en se félicitant de la décision historique qui a été prise sur la question de la prorogation, ma délégation trouve regrettable que nous n'ayons pas pu adopter de déclaration finale. Nous espérons sincèrement que les questions en suspens sur lesquelles nous avons travaillé si dur trouveront au plus vite une solution satisfaisante.

L'ensemble de décisions que nous avons prises collectivement hier doit être considéré comme une première mesure visant à assurer un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À ce titre, nous sommes convaincus que les objectifs du Traité seront véritablement atteints lorsque les États dotés de l'arme nucléaire se montreront attachés au désarmement nucléaire en appliquant intégralement l'article VI.

En dépit de réductions significatives dans les arsenaux nucléaires des États dotés de l'arme nucléaire au cours des 25 dernières années, nous exhortons ces États à déployer des efforts systématiques et progressifs afin de réduire le nombre des armes nucléaires dans le but de parvenir finalement à leur élimination totale. Par ailleurs, ma délégation espère sincèrement que les deux autres décisions de la Conférence – sur les principes et les objectifs de la non-prolifération nucléaire et du désarmement ainsi que sur le renforcement du processus d'examen du Traité – répondront comme il convient aux préoccupations des États non dotés de l'arme nucléaire en ce qui concerne la justice et l'équité.

Pour assurer l'universalité du Traité, nous lançons une fois encore un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils y adhèrent dès que possible. La communauté internationale ne devra ménager aucun effort pour atteindre cet objectif à titre prioritaire.

Ma délégation est encouragée par le fait qu'il existe un sincère désir de renforcer davantage les efforts faits pour accroître l'efficacité du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je suis persuadé que l'élan acquis durant la présente session aboutira à la prompte réalisation du programme «93 + 2».

Je tiens à souligner que la forme future du TNP dépendra largement de la mesure dans laquelle nous pourrions promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Quant au système de contrôle des exportations, l'on attend de la transparence renforcée qu'elle élargisse les possibilités d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous pensons qu'un traitement préférentiel devrait être appliqué aux États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité et qu'en conséquence, les États non dotés d'armes nucléaires qui respectent fidèlement l'accord relatif aux garanties de l'AIEA puissent bénéficier du transfert des techniques nucléaires.

Ma délégation constate avec regret qu'une délégation a décidé de ne pas participer à l'adoption du document de la Conférence. Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer son espoir que la République populaire démocratique de Corée, en tant qu'État engagé envers le TNP, contribuera à la réalisation des objectifs du TNP en respectant pleinement l'Accord de garanties AIEA-RPDC au titre du Traité.

Pour terminer, la République de Corée tient à confirmer son attachement sans réserve aux aspirations de la communauté internationale et à sa conception de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce à une fidèle application du Traité, que nous avons décidé hier de proroger pour une durée indéfinie.

M. Sha Zhukang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Après plus de 20 jours de travail acharné, la Conférence touche à sa fin. Cette Conférence a donné des résultats. Nous avons adopté à l'unanimité la décision de proroger le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), une décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement, une décision sur la consolidation du processus d'examen du Traité et une résolution concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Il est regrettable que nous n'ayons pu convenir d'une déclaration finale, mais les efforts effectués pour rédiger une telle déclaration n'ont pas été inutiles. Grâce aux consultations, nous avons souligné notre compréhension mutuelle et identifié nos divergences, ce qui a permis de déterminer la ligne à suivre et a fourni la base des examens futurs.

La présente Conférence revêt une importance historique. Les armes nucléaires ont fait leur première apparition il y a 50 ans, faisant entrer l'humanité dans l'ère nucléaire. L'entrée en vigueur du TNP il y a 25 ans a marqué le début des efforts déployés pour prévenir la prolifération nucléaire. Aujourd'hui, alors que nous sommes à l'aube d'un nouveau siècle, nous sommes parvenus à la prorogation indispensable du Traité et avons réaffirmé solennellement ses trois objectifs : le

désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La prorogation du Traité devrait imprimer un nouvel élan aux efforts relatifs à la non-prolifération nucléaire, à l'interdiction totale et à la destruction complète des armes nucléaires, ainsi qu'à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La Conférence doit son succès aux efforts concertés et à la coopération de tous les États parties au Traité. Bien que nos positions et nos vues divergent sur certaines questions, la consolidation du Traité est notre objectif commun. La Conférence doit également son résultat positif aux efforts inlassables de son Président, M. Dhanapala, qui, avec son talent exceptionnel et sa vaste expérience diplomatique, s'est acquitté avec distinction de la mission importante que lui a confié l'histoire et a apporté une contribution essentielle à la conclusion aux accords auxquels est parvenue la Conférence. La délégation chinoise le remercie tout particulièrement. Elle tient également à remercier les Présidents de tous les Comités et les autres membres du Bureau pour l'importante contribution qu'ils ont apportée à la Conférence. Nous exprimons notre gratitude au personnel du Secrétariat, y compris les traducteurs et les interprètes, qui, sous la direction du Secrétaire général de la Conférence, M. Davinić, ont apporté le solide soutien de leurs services à la Conférence.

L'humanité approche du XXI^e siècle. Si nous nous penchons sur le passé et regardons l'avenir, nous nous trouvons toujours face à la noble mission qui consiste à réaliser les objectifs du Traité sous tous leurs aspects, dans le but ultime d'arriver à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires. La Chine est prête à contribuer, avec tous les autres États parties, aux efforts inlassables entrepris dans ce but.

M. Kisliak (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Conférence historique des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (TNP) touche à sa fin. Selon la délégation russe, un travail difficile mais extrêmement important et utile a été accompli par toutes les délégations en vue d'aboutir à un accord dans l'un des domaines essentiels de notre époque. Elles ont veillé à faire en sorte que les efforts concertés se poursuivent afin d'assurer la stabilité, de préserver certaines règles de conduite civilisées à l'ère nucléaire et d'établir les conditions indispensables au processus de désarmement nucléaire et à une vaste coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire dans son ensemble et pour sa mise au point.

Il a été décidé que le TNP, qui a subi l'épreuve du temps et a fixé des normes, reconnues de façon quasiment universelle désormais, de droit international destinées à contenir la menace de prolifération des armes nucléaires, resterait définitivement en vigueur. Je voudrais à cet égard attirer l'attention sur la déclaration commune publiée le 10 mai à Moscou par le Président de la Russie, Boris Nikolayevich Eltsine, et par le Président Clinton, des États-Unis. Les deux présidents appellent la Conférence à rendre permanent le Traité et ils réaffirment, conformément à l'article VI du Traité, que leurs pays s'engagent à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, qui reste leur objectif ultime.

Les Présidents ont également proclamé leur intention de coopérer étroitement en vue de la réalisation des objectifs plus vastes de non-prolifération, notamment en s'employant à mieux honorer leur engagement de coopérer avec les autres parties au

Traité dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, tout en assumant l'obligation qu'ils ont d'éliminer la menace de prolifération. Nous nous conformerons strictement à ces décisions.

Pour nous, la décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération nucléaire et du désarmement et la décision concernant le renforcement du processus d'examen du Traité sont à compter parmi les grandes réalisations. Toutefois, force est de constater qu'il n'a malheureusement pas été possible à la Conférence de convenir d'une déclaration finale sur la mise en oeuvre du Traité pendant la période qui s'est écoulée depuis la quatrième Conférence d'examen.

Nous sommes néanmoins d'avis qu'un travail énorme a été fait pour ce qui est de conjuguer les approches et d'harmoniser l'évaluation de pratiquement toutes les dispositions clefs du Traité. La Russie était prête à poursuivre le travail sur la déclaration, mais le temps nous a manqué. Quoiqu'il en soit, de bonnes bases ont été jetées pour une nouvelle coopération entre les États parties en vue de la pleine mise en oeuvre du Traité.

Monsieur le Président, au nom de la délégation russe, je dois vous remercier de votre grande compétence et de la façon énergique dont vous avez dirigé nos travaux, lesquelles ont permis dans une grande mesure que toutes les délégations s'unissent pour adopter sans vote les décisions historiques du 11 mai en dépit des nombreuses nuances bien connues que comportaient nos positions à leur égard.

Au nom de la Fédération de Russie, j'aimerais exprimer notre reconnaissance à la délégation du Canada, qui est à l'origine de l'idée – et du projet correspondant – de décider d'une reconduction illimitée et sans condition du Traité, que la Fédération de Russie a appuyée d'emblée.

Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à tous les autres coauteurs de notre projet commun. Nous remercions également les auteurs des autres projets – différents de celui proposé initialement par la Russie – de leur volonté d'arriver à des décisions concertées, de leur souplesse, de leur réalisme et du souci qui nous a tous animés de prendre par consensus la décision ô combien importante de proroger indéfiniment le Traité.

Nous nous devons aussi d'exprimer notre reconnaissance au Secrétariat et à notre Secrétaire général, sans lequel il aurait été impossible à la Conférence de faire un travail efficace.

M. Butler (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, l'Australie vous doit toute sa reconnaissance. Votre leadership lors des consultations que vous avez présidées et la manière dont vous avez conduit les travaux de la Conférence ont été remarquables. Nous tenons aussi à remercier le Secrétariat du travail énorme qu'il a fourni pour la Conférence.

En décidant, hier dans cette salle, la reconduction illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous avons écrit une page d'histoire. Cette décision et celles de renforcer le processus d'examen et d'adopter un ensemble de principes et d'objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires, sont tout à l'honneur des États parties. Elles sont cruciales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, par le biais d'une application renforcée du Traité, pour la poursuite de l'objectif d'un monde débarrassé des armes nucléaires.

De même, nous nous félicitons vivement de l'adoption de la résolution des dépositaires sur l'adhésion universelle au Traité, centrée sur le Moyen-Orient. L'objectif d'une adhésion universelle a été le thème sous-jacent des conférences successives d'examen du TNP. L'Australie et de nombreux autres États parties travaillent depuis longtemps et avec acharnement à sa réalisation. En 1995, seuls quelques pays n'ont pas encore ratifié le Traité, ce qui montre bien l'énorme importance que lui accorde la communauté internationale. Sur les 185 États Membres des Nations Unies, 178 sont parties au TNP; et 175 de ces états participent à l'actuelle Conférence d'examen et de prorogation. C'est la première fois qu'une conférence réunit autant d'États.

Les décisions prises à une majorité écrasante des nations envoient un message on ne peut plus clair à cette poignée d'États - 12 seulement, et leur nombre va diminuant - qui ne sont pas parties au Traité, et en particulier à ceux qui, dans des régions névralgiques, exploitent des installations nucléaires en dehors des garanties. Ces États ne doivent pas et ne peuvent pas ignorer l'appel lancé par la Conférence pour qu'ils intègrent le régime de non-prolifération, adhèrent au TNP et placent leurs installations sous les garanties de l'AIEA.

Comme tant d'autres États, l'Australie regrette que l'on n'ait pas davantage progressé vers le désarmement nucléaire pendant les longues années de la guerre froide, et plus particulièrement pendant les 25 premières années d'existence du Traité. Toutefois, cette tendance s'est inversée ces dernières années et il faut l'encourager. Les décisions prises le 11 mai montrent à l'évidence qu'il est de la plus haute importance que toutes les parties au TNP réaffirment leur engagement indéfectible d'empêcher la prolifération nucléaire et d'oeuvrer à un programme d'action pour le désarmement nucléaire, dont l'objectif ultime est un monde dénucléarisé.

L'Australie n'a jamais admis l'idée que, d'une certaine façon, la reconduction illimitée du TNP donnerait définitivement une légitimité au statut des États dotés d'armes nucléaires. Ce ne serait pas seulement inacceptable, mais inique. Cela ne reflète pas ce que dit l'article VI du Traité. Avec la reconduction illimitée du Traité, l'obligation qu'ont tous les États, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de réaliser le désarmement nucléaire est devenue incontournable. Aussi, non seulement nous espérons, mais nous comptons que les principes et les objectifs adoptés par la Conférence conforteront les résultats obtenus jusqu'ici, accéléreront les progrès dans les négociations de désarmement en cours, et conduiront rapidement à de nouvelles mesures, en particulier à l'arrêt définitif des essais nucléaires d'ici 1996.

La Conférence a par ailleurs entrepris un examen en profondeur du fonctionnement du Traité. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de refléter pleinement ledit examen dans les documents finals de la Conférence. L'Australie a toujours pris très au sérieux le processus d'examen du TNP et elle souscrit résolument à la décision qu'a prise la Conférence de renforcer ledit processus à l'avenir.

La Conférence a donné d'excellents résultats, qu'il s'agisse du document sur les principes et objectifs ou du travail des grandes commissions. Au nombre de ceux-ci, il y a l'appui du travail en cours pour renforcer le mécanisme de vérification du Traité; le système des garanties de l'AIEA; l'idée admise une fois pour toutes que toute nouvelle fourniture de matières nucléaires aux États non dotés

d'armes nucléaires parties au Traité n'est possible que si ceux-ci ont accepté intégralement les garanties de l'AIEA; la promotion de mesures en vue de créer un climat propice au commerce et à la coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; le rôle vital du Conseil de sécurité pour ce qui est du respect des engagements de non-prolifération; de même que la valeur des arrangements de non-prolifération à l'échelle régionale, tels que, dans notre région, la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud.

La Conférence a également traité des préoccupations des États parties pour ce qui est de la sécurité nucléaire, de la gestion des déchets et du transport des matières nucléaires, ce dernier point étant un motif de préoccupation particulier pour les petits États insulaires.

Ma délégation est fière d'avoir participé à cet événement, qui est un moment déterminant de l'histoire contemporaine. En tant que partenaires à ce Traité, nous partageons une responsabilité collective pour renforcer le fonctionnement du Traité, pour empêcher la prolifération, pour s'efforcer de réaliser le désarmement et pour rendre universelle l'adhésion au Traité. En prorogeant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de façon indéfinie et en apportant les changements essentiels qui étaient indispensables, en renforçant le mécanisme d'examen et en définissant nos objectifs communs pour l'avenir, nous nous sommes acquittés de nos engagements au mieux des possibilités qui nous étaient offertes à l'heure actuelle. Nous avons répondu à ceux qui prétendaient que rien ne changerait avec une prorogation indéfinie. Les choses ont changé et elles continueront de changer.

M. Mayor (Suisse) : Au terme d'une Conférence qui a vu une participation d'États exceptionnelle, une Conférence qui a suscité beaucoup d'intérêt, beaucoup d'espoirs mais aussi du scepticisme dans nos pays et dans les opinions publiques, nous pouvons partir avec le sentiment d'une mission accomplie.

Certes, tous les problèmes n'ont pas été résolus. Il aurait été souhaitable que ce soir nous adoptions un document final sur l'examen du Traité, résumant les résultats de nos discussions approfondies, nos conclusions sur le fonctionnement du Traité et nos recommandations sur son avenir. Mais nous avons atteint, ensemble et par des voies consensuelles, sans affrontement néfaste qui eût menacé la crédibilité du Traité, un objectif qui nous est commun, à savoir le maintien d'un régime de non-prolifération fort et assuré de la durée. Nous avons consolidé des normes internationales, nous avons enfin renouvelé, sinon précisé, des engagements dont la réalisation ne peut être différée aux calendes grecques.

Ma délégation a particulièrement salué les initiatives prises par l'Afrique du Sud et le Mexique : de nombreux éléments de ces initiatives correspondent aux vues de la Suisse qui, dès le début, souhaitait que la décision de prorogation soit accompagnée de textes concis et précis qui rappellent et renforcent les principes, les mécanismes et les engagements fondamentaux des parties au Traité.

La Déclaration de principes, qui tient compte dans une large mesure des préoccupations que ma délégation a exprimées au début de la Conférence, ouvre des perspectives et servira à mesurer les progrès et à stimuler les efforts pour réaliser tous les objectifs du Traité. Car il est bien évident que la décision prise hier ne doit pas être la prorogation indéfinie du statu quo, notamment en ce qui concerne les prérogatives des puissances nucléaires!

Si notre Conférence a pu accomplir sa tâche, c'est, Monsieur le Président, en grande partie grâce à votre engagement, votre courage et votre subtilité. Beaucoup d'autres acteurs méritent des félicitations, mais la première place vous revient assurément.

Puissent nos efforts être couronnés de succès non pas seulement aujourd'hui, mais aussi demain, et après-demain, quand il s'agira, pour les uns et les autres, de tenir les engagements renouvelés et de passer à l'action concrète pour des progrès rapides sur la voie conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires.

M. Michael Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom des pays du Groupe des États d'Europe occidentale, j'aimerais exprimer nos sincères remerciements pour la façon dont vous avez dirigé cette Conférence. Vous avez rendu possible un événement remarquable : un accord sur la prorogation du Traité avec un engagement renouvelé de la part de tous les États parties. Le Traité restera donc en vigueur de façon indéfinie, permettant ainsi de réaliser tous ses objectifs : non-prolifération, désarmement et promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Je suis convaincu que ces résultats n'auraient pas été possibles sans votre talentueuse direction. Votre détermination et vos efforts patients pour identifier nos points de convergence ont été édifiants pour tous. Vous avez eu le courage de vous fixer les objectifs les plus élevés et de vous y tenir. Je suis heureux que nous ayons tous eu le courage de vous emboîter le pas. Je suis sûr que personne n'aurait pu accomplir un meilleur travail et que l'histoire le reconnaîtra.

Je suis heureux que la Conférence ait décidé de proroger de façon indéfinie le Traité sans vote. Toutefois, le Groupe des États d'Europe occidentale regrette que le temps nous ait manqué pour pouvoir parvenir à un accord sur l'examen du Traité. En ce qui nous concerne, nous étions prêts à poursuivre dans cette recherche. Nous attachons la plus grande importance au processus d'examen. Nous avons contribué à la fois au débat et à la rédaction. Nous attachons également de l'importance à l'accord conclu hier sur le renforcement du processus d'examen du Traité. Nous appuyons pleinement cet examen et nous jouerons notre rôle à l'avenir comme nous l'avons fait par le passé et le faisons encore à présent.

Je voudrais également exprimer les remerciements sincères de mon Groupe à l'équipe du Secrétariat qui a assisté le Président tout au long de cette Conférence. Ses membres ont également fait preuve d'un dévouement à toute épreuve et d'une grande capacité de travail, et, ce qui est plus remarquable encore, ils l'ont fait dans la bonne humeur. Je voudrais citer en particulier le Secrétaire général Davinić, Mme Hoppe, M. Fraser, Mme Ikegaya et Mme Ng. Mais je sais que beaucoup d'autres ont également joué un rôle aussi important pour assurer le fonctionnement efficace de l'équipe.

Enfin, et toujours au nom du Groupe des États d'Europe occidentale, je voudrais souligner que nous pensons que la décision de proroger le Traité sans vote reflète bien l'esprit de coopération qui règne entre les différents groupes régionaux. C'est ce qui a fait aboutir nos efforts. Je remercie le Président, les membres du Secrétariat pour leur dur labeur et mes éminents collègues.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : La Conférence a achevé ses travaux sur l'examen et la prorogation du Traité sur la non-prolifération. Ma délégation avait vivement espéré que la Conférence arriverait à cette occasion à

adopter une déclaration finale et à s'entendre sur un projet uniforme d'ensemble des rapports des Commissions en vue de refléter l'importance de cette session. L'issue finale a été toutefois très décevante. La Conférence n'a pas réussi à adopter une déclaration finale, mais elle a adopté les rapports des trois principales Commissions. En dépit du fait que ce n'est pas la première fois que la Conférence ne parvient pas à publier une déclaration finale et bien qu'elle ait décidé hier de renforcer le mécanisme d'examen, nous espérons tout de même commencer son application aujourd'hui en adoptant la déclaration finale de la Conférence.

Il semble que certaines personnes estiment à tort que du fait qu'elle a pris une décision sur la prorogation du Traité, la Conférence a réalisé son objectif. J'espère que cette opinion erronée ne s'applique pas au succès de la Conférence pour ce qui est de la réalisation de ses objectifs par le déploiement d'efforts futurs en matière de désarmement.

Dans sa déclaration liminaire au début de la Conférence, l'Égypte a appelé à l'établissement d'un lien entre le processus d'examen, d'une part, et la prorogation du Traité, d'autre part, en vue de transmettre les signaux appropriés. Si le TNP doit continuer de jouer son rôle, les États nucléaires tout autant que les États non nucléaires seront contraints de respecter le Traité. Le résultat de la Conférence et le fait que nous ne sommes pas convenus d'un tel examen suscitent de sérieuses préoccupations quant au fait de savoir si les États nucléaires respecteront leurs engagements, en particulier après la prorogation illimitée du Traité. Cette issue souligne notre attitude, qui est de nous opposer à la prorogation illimitée du Traité, comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration d'hier à la Conférence.

Je voudrais souligner que cet échec pourrait avoir un impact négatif au niveau régional, ce qui renforcerait la course aux armements dans des régions en proie aux tensions. Cela conduirait, à son tour, à une aggravation des problèmes régionaux. La Conférence s'est intéressée à l'aspect régional et a appelé hier tous les pays du Moyen-Orient à adhérer au Traité, tout comme elle a appelé à un contrôle international des installations nucléaires d'Israël et à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à l'abri d'armes de destruction massive.

Vu que le Traité a été prorogé et bien que les travaux de la Conférence sur le processus d'examen aient été entravés, nous espérons que toutes les Parties au Traité redoubleront d'efforts pour mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, ce dont nous sommes convenus hier.

Au nom de l'Égypte, je demande à toutes les Parties de se tourner vers l'avenir, de travailler ensemble au renforcement du Traité et de réaliser l'universalité, en vue de créer une situation de crédibilité et de sauvegarder l'humanité du fléau des armes nucléaires.

Pour terminer, ma délégation voudrait, Monsieur le Président, vous transmettre ses vifs remerciements pour tous les efforts que vous avez déployés en vue d'aboutir à un consensus. Vous avez dirigé les travaux de cette conférence de façon admirable. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire de la Conférence et les membres du Secrétariat pour leurs efforts remarquables tout au long de la Conférence.

M. Errera (France) : Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire hier, au nom de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés, la

satisfaction que nous éprouvions à la suite des décisions majeures que nous avons prises et la profonde gratitude dont nous vous sommes redevables.

Permettez-moi, au moment où cette Conférence s'achève, de vous exprimer les réflexions que nous inspire son dénouement. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'aboutir à l'adoption d'une déclaration finale, comportant une appréciation commune de l'examen du Traité. Nous le regrettons d'autant plus que la présidence de trois des Commissions était exercée par des pays membres de l'Union européenne ou des États associés qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Cette Conférence était aussi une conférence d'examen; cet examen a été mené avec sérieux. Il a permis un vrai débat sur tous les aspects du Traité.

Les travaux ont fait ressortir des différences, mais ils ont contribué à les clarifier et parfois à les réduire. Ils ont aussi permis de faire apparaître que, sur beaucoup de points – beaucoup de points majeurs –, nous avons des intérêts communs, des approches voisines et une évolution convergente. Ce sont ces points de convergence qui nous ont permis d'adopter la décision sur les principes et les objectifs pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire. Ce sont ces mêmes points de convergence qui, très vite, ont rendu possible un accord sur la nécessité de renforcer le processus d'examen à l'avenir.

Il est vrai que le temps nous a manqué pour finaliser tous les documents relatifs à cet examen, mais nous ne devons pas en tirer de conclusions négatives. Nous ne sommes peut-être pas parvenus à nous entendre totalement sur l'appréciation du passé, mais nous sommes fondamentalement d'accord sur les perspectives pour l'avenir. Nous sommes unis pour mettre en oeuvre individuellement et collectivement le Traité sous tous ses aspects : la non-prolifération, les usages pacifiques de l'atome, le désarmement.

Nous avons voulu nous donner les moyens pour y parvenir, des principes et des objectifs clairement énoncés, un processus d'examen rénové et renforcé. Si nos décisions d'hier ont démontré qu'il y avait bien un accord fondamental pour donner au Traité la permanence qui lui faisait défaut, elles ont également marqué notre volonté commune, non moins forte, de continuer à en assurer la mise en oeuvre dans un monde nouveau.

Chacun ici doit être convaincu de la détermination de l'Union européenne et des pays associés de préserver la vitalité de ce bien commun que constitue le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'annonce, ce soir, de l'adhésion du Chili, que l'Union européenne et les États associés saluent, en est une nouvelle preuve. Cette adhésion témoigne de la poursuite de l'élan vers l'universalité que chacun de nous ici appelle de ses vœux.

Ainsi s'achèvent les déclarations finales et les travaux de la Conférence.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont eu un rendez-vous véritablement unique avec l'histoire. À l'issue de ce rendez-vous, notre Traité a été non seulement prorogé pour une période indéfinie, mais aussi considérablement renforcé par la solidarité de ses adhérents, qui ont participé à la présente Conférence dans le cadre de leur attachement sans réserve aux objectifs du Traité et de leur désir

de parvenir à son universalité, et ce, animés d'une volonté collective d'atteindre l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires. Cette Conférence historique s'est donc achevée sur un accord historique.

Les travaux de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation s'achèvent sur l'adoption de décisions capitales. Le fait qu'il a été possible de les adopter sans procéder à un vote représente véritablement un vote de confiance dans le régime politique et de sécurité de notre Traité, seul pacte mondial de sécurité bénéficiant d'une participation quasi-universelle. Je n'entends pas imposer ma façon d'interpréter le caractère ou la teneur de l'accord conclu. J'ai cependant le devoir, en ma qualité de Président de la Conférence, de souligner l'importance de notre réalisation collective et la nécessité pour tous les États parties de consolider et d'appliquer ces importantes décisions.

Il importe également que chacun de nous se rappelle toujours qu'il n'y a eu à cette conférence ni gagnant ni perdant : c'est le Traité qui sort gagnant. Aucune délégation ni aucun groupe en particulier n'est à l'origine de ce succès. Toutes les délégations et tous les groupes ont contribué à ce succès que nous avons tous obtenu pour le Traité et pour nous-mêmes. Il n'y a donc pas de raison de céder à une satisfaction béate face aux réalisations antérieures des États parties au Traité. Il y a encore moins de raison de relâcher les efforts que nous faisons pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, éliminer complètement ces armes au moyen de leur interdiction et promouvoir la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il importe peu de débattre de ce qui est juridiquement contraignant et de ce qui l'est politiquement. Il importe bien davantage de voir qu'au moyen de négociations délicates et laborieuses, les États parties ont été en mesure d'élaborer un accord équilibré et tourné vers l'avenir qu'ils se sont engagés à mettre en oeuvre de manière graduelle et systématique.

En outre, ils examineront et évalueront périodiquement la mise en oeuvre de l'ensemble des principes et objectifs ainsi que les dispositions du Traité. Ce processus d'examen et d'évaluation sera continu, régulier et axé sur l'action. L'infrastructure institutionnelle requise pour matérialiser ce processus a également été mise sur pied. Tous ces éléments de l'ensemble convenu forment un cadre qui favorisera la réalisation des objectifs du régime du Traité, dont la permanence est essentielle pour assurer l'avenir de la sécurité dans le monde.

Le processus d'examen renforcé qui vient d'être établi va permettre maintenant de focaliser davantage l'attention sur les futures conférences d'examen et leurs comités préparatoires. Ces instances dont la responsabilité est rigoureuse joueront un rôle plus crucial que par le passé dans le fonctionnement du Traité. Nous devons, en tant qu'États parties au Traité, veiller à utiliser de façon maximale ce mécanisme de responsabilité dans la réalisation des objectifs que comporte le Traité.

Notre Traité s'est vu conférer un caractère permanent par suite des décisions adoptées à cette Conférence. La permanence du Traité n'entraîne pas la permanence d'obligations déséquilibrées, pas plus qu'elle n'entraîne la permanence de l'apartheid nucléaire entre les nantis et les démunis. Elle traduit plutôt notre attachement collectif à la permanence d'une barrière juridique internationale contre la prolifération nucléaire afin que nous puissions aller de l'avant dans nos démarches en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Je tiens à souligner le message catégorique qui émane de la Conférence : la non-prolifération et le désarmement ne peuvent être recherchés que conjointement et non aux dépens de l'un ou de l'autre. Des délégations ont fait connaître qu'elles appuyaient vigoureusement le Traité en tant que base juridique permettant de parvenir à la non-prolifération et au désarmement. Le résultat final de notre Conférence se fait l'écho de cet appui et fournit un cadre politique, juridique et institutionnel devant permettre de le traduire en une réalité concrète de manière vérifiable, graduelle et systématique. En ma qualité de Président de la Conférence, j'exhorte tous les États parties à agir maintenant avec célérité pour mettre en oeuvre cet important ensemble.

Dans ma déclaration liminaire, j'ai dit, en acceptant l'honneur qui m'a été fait de présider cette Conférence historique, qu'une occasion historique s'offrait à nous de se prononcer contre la possession et l'utilisation des armes nucléaires par tous les États et pour toujours.

Cette déclaration a été faite publiquement; elle sera entendue partout dans le monde et son écho résonnera pendant de nombreuses années. La réalisation finale de l'objectif du désarmement nucléaire témoignera de la sagesse des décisions prises par la Conférence.

En soulignant l'importance des résultats obtenus, je n'entends nullement minimiser les préoccupations et les divergences auxquelles nous avons dû faire face. Ce serait injuste pour les délégations qui ont consenti de véritables compromis et ce serait également contraire aux intérêts du Traité. Néanmoins, le fait même que les délégations se soient montrées disposées et aptes à exprimer franchement leurs préoccupations fondamentales de sécurité et à négocier des compromis viables dans le contexte du Traité a servi à confirmer que le Traité est effectivement devenu un cadre de sécurité reposant sur une large base.

Malgré l'absence de déclaration finale par suite du manque de temps et d'accord sur certaines parties des rapports des grandes commissions, notamment la Grande Commission I, les trois grandes commissions ont pu dégager un accord général sur plusieurs questions cruciales concernant le désarmement, la non-prolifération, les garanties, les assurances de sécurité négatives et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cela apportera une contribution précieuse à la mise en oeuvre des décisions de la Conférence, notamment au renforcement du processus d'examen.

Le multilatéralisme et l'approche consensuelle ont prévalu sur les querelles de clocher et les politiques de division. Le processus laborieux d'élargissement des zones d'accord par la consultation et le compromis a été plus fructueux qu'il ne l'aurait été en recourant à un prosélytisme au moyen de documents. Un mois de travail ardu et de négociations complexes a conduit à un ensemble politique qui ouvre la voie à des progrès vers la non-prolifération et le désarmement. Les buts et principes de la non-prolifération et du désarmement, ainsi que le renforcement du processus d'examen, qui sont intrinsèquement liés à la décision sur la prorogation du Traité, représentent la voie à suivre pour aller vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Au cours des 25 dernières années, les organisations non gouvernementales ont rendu de précieux services au Traité sur la non-prolifération – par l'encouragement, les idées, l'appui du public et le plaidoyer en faveur de nouveaux progrès vers les objectifs du Traité. Je voudrais rendre un sincère hommage à leur dévouement.

Les compétences et les ressources des organisations non gouvernementales sont de plus en plus intégrées dans les différents aspects des efforts humains entrepris au sein des États et entre eux, y compris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il conviendrait donc d'améliorer les accords de communication entre les organisations non gouvernementales et les parties au TNP. À cette fin, on pourrait envisager une présentation d'un ou deux jours que feraient les organisations non gouvernementales à l'intention des délégations, sous forme écrite et orale, qui encouragerait un échange optimal d'idées entre les organisations non gouvernementales et les délégués au cours des réunions du Comité préparatoire et des Conférences d'examen. Le Centre pour les affaires de désarmement pourrait se charger d'organiser ces rencontres améliorées.

Avant de conclure, je voudrais remercier les Présidents des grandes commissions, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau pour l'appui et les conseils qu'ils m'ont donnés dans l'accomplissement des tâches dont je me suis acquitté en ma qualité de président de la Conférence. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et son personnel diligent pour l'excellent travail qu'ils ont effectué dans des conditions difficiles. Je tiens également à remercier le personnel des Services de conférence et les interprètes, ainsi que tous les autres membres du personnel du Secrétariat dont les services, bien qu'invisibles, n'en étaient pas moins indispensables. Et surtout, je tiens à remercier sincèrement toutes les délégations qui m'ont accordé un appui sans réserve et prodigué leur encouragement dans les efforts que j'ai faits dans la recherche d'un accord. Vous avez tous été l'inspiration qui a guidé mes convictions sur la nécessité d'une approche consensuelle dans la prise de décisions. Je voudrais donc exprimer ma plus profonde gratitude à toutes les délégations pour l'appui, la souplesse et la coopération qu'elles ont manifestés à mon égard et à tous moments.

Clôture de la Conférence

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare close la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

La séance est levée à 0 h 25 le samedi 13 mai 1995.